RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE
LABENNE

NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tel. 05 59 45 46 60
Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

ARRÊTÉ N° 142/2024

Objet : Travaux de carrotages.

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Vu la réalisation de travaux de branchement Enedis,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

ARRÊTONS

Article 1: Du 16 Décembre 2024 à 8h00 au 20 Décembre 2024 à 18h00, la circulation sera perturbée et/ou alternée impasses des Cênes et du Hillo

Article 2: Ces travaux seront réalisés sous réserve de la permission de voirie délivrée par l' autorité gestionnaire ».

Article 3: Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier: défense de stationner, limitation de vitesse à 30 km/h.

Article 4: Les signalisations visibles de jour comme de nuit seront mises en place par les entreprises au fur et à mesure des besoins conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5: La Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté et les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes de loi et règlement en vigueur

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Labenne.
- Monsieur le Chef de Centre SDIS ZA des 2 Pins 40130 Capbreton.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.
- Epsilon g.legendre@laboepsilon.com

Fait à Labenne le 12 Décembre 2024

Le Maire,

Jean Luc DELPUECH